 Eidgenössisches Departement für  
 Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation UVEK

***Indications générales :***

***Bleu/bleu foncé*** *= exemples à adapter/supprimer /* ***Rouge*** *= fonction informative : à supprimer*

*Ne pas utiliser de formatages spéciaux comme les tabulateurs ainsi que les listes et numérotations automatiques. Ne pas séparer les mots !*

***Ce document correspond au document « Documents de l’offre de prestations d’appui au maître d'ouvrage ». Les éventuels changements/compléments doivent donc être effectués dans les deux documents !***

Bundesamt für Strassen ASTRA

Filiale 5

***Appel d’offres simap – procédure ouverte***

***Construction / marché de construction***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | ***Français*** |
| 0.1 | Titre du projet | **Nom du projet selon TDCost – lot (ev.) - objet - service** |
| 0.2 | Genre de marché  *Une seule désignation possible* | Marché de services  Marché de fournitures  Marché de construction |
| 0.3 | Type de procédure | Procédure ouverte  Procédure sélective |
| 0.4 | Marchés soumis aux accords internationaux (WTO/GATT) | oui  non |
| 0.5 | Date de publication souhaitée  *Impossible les week-ends* |  |
| 0.6 | Service d’achat | Responsabilité propre |
| 1.1 | Pouvoir adjudicateur  ***Aucune*** *donnée personnelle dans l’adresse !*  ***Aucune*** *adresse électronique personnalisée !*  *\* = champs obligatoires*  *Adresse à Ittigen (le NPA/la localité suffit) :*  *Office fédéral des routes OFROU*  *3003 Berne* | \*Service demandeur/Entité adjudicatrice: Office fédéral des roues OURFROU Filiale Bellinzona  \*Service organisateur: Bundesamt für Strassen ASTRA  A l’attention de: «NON APRIRE – OFFERTA: XXX»  \*Adresse: Via C. Pellandini 2a  \*NPA/Localité: 6500 Bellinzona  \*Pays: Schweiz  Téléphone: 058 469 68 11  Fax: 058 469 68 90  \*E-Mail: [acquistipubblici@astra.admin.ch](mailto:acquistipubblici@astra.admin.ch)  URL: www.astra.admin.ch |
| 1.2 | Envoi des offres à l’adresse  *Une seule désignation possible* | indiquée sous 1.1  suivante |
|  | Délai pour poser des questions par écrit  Remarques :  *Impossible les week-ends* | Date: |
| 1.3 | Les questions doivent être posées en allemand, français, italien (sur la base de l’offre, point 3.11) sur le forum du site www.simap.ch. Les réponses seront formulées à tous les participants de manière générale sur ce forum d’ici au xx.xx.xxxx (au moins 10 jours ouvrables avant le délai de remise des offres). Les questions reçues après le xx.xx.xxxx ne seront pas traitées. |
| 1.4 | Délai de clôture pour le dépôt des offres  *Impossible les week-ends*  **(au moins 50 jours à partir de la publication)** | Date: |
|  | Délais spécifiques et exigences formelles : L’offre (dossier de l’offre) doit être remise sous forme papier en double exemplaire et sous forme électronique (sur clé USB) en doux exemplaire.Envoi par courrier A (date du cachet apposé par un bureau de poste suisse ou un bureau de poste étranger officiellement reconnu; l’affranchissement par une machine d’entreprise n’est pas reconnu comme cachet postal). Le soumissionnaire doit dans tous les cas pouvoir prouver que l’offre a été déposée dans les délais. Les offres soumises hors délai ne seront pas prises en considération. L’enveloppe doit comporter, en plus de la désignation du projet, l’indication « NON APRIRE – OFFERTE: XXX » bien en évidence.Remise en mains propres : En cas de remise en mains propres, l’offre doit être déposée à la loge de l’OFROU au plus tard à la date indiquée ci-dessus, pendant les heures d’ouverture (horaires : Lu – Je : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00 / Ve : 8h00 - 12h00 et 13h30 - 16h00), contre remise d’un accusé de réception (adresse au point 1.2).En cas de remise à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l’étranger, les soumissionnaires étrangers peuvent y déposer leur offre contre remise d’un accusé de réception, au plus tard à la date mentionnée ci-dessus, pendant les heures d’ouverture. L’accusé de réception doit alors être envoyé à l’adjudicateur par courriel, au plus tard à la date indiquée.Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte. |
| 1.5 | Date de l’ ouverture de l’offre | date :  lieu : Bellinzona |
|  | remarques: | La date de l’ouverture des offres est provisoire. L’ouverture des offres n’est pas publique. |
| 1.6 | Genre de pouvoir adjudicateur | Confédération (administration fédérale centrale) |
| 2.1 | Type de marché de **construction** | **Sélection dans SIMAP**  Exécution de l’ouvrage  Planification et exécution |
| 2.2 | Titre du projet (résumé) du marché  ***150 signes au maximum*** | **« Identique au point 0.1 »** **+ saisissez la description du projet avec les phases selon la LRN (p. ex. concept d’intervention, projet exécutif…)** |
| 2.3 | Référence / numéro de projet | **(REMARQUE : numéro du projet selon TdCost)** |
| 2.4 | Marché divisé en lots ? | oui  non |
|  | Les offres sont possibles pour : | 1 lot  nombre maximal de lots \_\_\_  tous les lots |
|  | Description des lots avec indication du délai d‘exécution et dimension/quantité |  |
| 2.5 | Vocabulaire commun des marchés publics (**CPV**)  *Plusieurs désignations possibles*  *Pour les marchés de construction, ne choisir que les n° CPV commençant par 45xxx…* | <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:074:0001:0375:DE:PDF>  [*http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:074:0001:0375:FR:PDF*](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:074:0001:0375:FR:PDF) |
| 2.6 | Objet et étendue du marché  ***900 signes au maximum*** | **REMARQUE : CE POINT NE SERA PLUS INSÉRÉ AU POINT 4.6, PUIS FAIRE LE TEXTE JUSQU'À MAX. 900 CARACTÈRES !** |
| 2.7 | Lieu de prestation de services, lieu de livraison | |  |  | | --- | --- | |  |  |   Suisse CH – 6500 Bellinzone/TI ou 7430 Thusis/GR – lieu de l’exécution |
| 2.8 | Durée totale du contrat (ordre de base avec options)  *Date exacte xx.xx.xxxx* | |  |  | | --- | --- | |  |  | |
|  | Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: | oui, on est susceptible d’avoir une prolongation lorsque la validation du crédit requise, les délais de la procédure d’approbation et/ou des circonstances imprévues l’exigent*.*  non |
| 2.9 | Options | oui  non |
|  | Description des options avec indication du délai d‘exécution et volume/quantité |  |
| 2.1  0 | Critères d’adjudication (CA) | Sélectionner dans SIMAP :   |  |  |  | | --- | --- | --- | | Titre des critères | Type de critères | Pondération % | | CA1 **XXX** | Prix  Qualité  Coût | **Xx %** | | CA2 **XXX** | Prix  Qualité  Coût | **Xx %** | | CA3 **XXX** | Prix  Qualité  Coût | **Xx %** | | CA4 **XXX** | Prix  Qualité  Coût | **Xx %** | |
|  | Commentaires  ***2000 signes au maximum*** | Voir point 4.6 «Autres indications» |
| 2.1  1 | Variantes admises | oui  non |
|  | remarques | (REMARQUE: dans l’affirmative, ce qui suit est prévu)  Variantes financières : Non  Variantes techniques : Oui  Les variantes techniques sont seulement permises dans le respect des conditions suivantes :  Variantes de projet non autorisées.  Les variantes d’exécution ne sont permises que dans le respect des conditions suivantes :  - Les directives du document « Dispositions particulières pour la construction spécifiques au projet » sont respectées ;  - Les délais sont respectés (délais intermédiaires et finaux) ;  - Les phases d’exécution prévues par le mandant sont respectées ;  - Le produit final de l’ouvrage n’est pas modifié (forme, qualité, concept statique/structurel, matériaux utilisés, etc.) ;  - Les coûts supplémentaires liés aux changements et aux risques d’exécution sont pris en charge par l’entrepreneur.  Si, en raison de la variante d’exécution, un remaniement du projet s’avère nécessaire, il est réalisé par le même ingénieur de projet et les coûts en découlant sont à la charge de l’entreprise. Lors de la comparaison des offres, ces coûts doivent faire l’objet d’un devis et être inclus dans le prix de l’offre avec variante.  Lors de l’évaluation, une variante d’entrepreneur n’est prise en compte que si le soumissionnaire a soumis en même temps une offre complète en bonne et due forme pour la variante officielle. Il est notamment nécessaire de soumettre sous forme intégrale, séparée et détaillée les mêmes documents que ceux exigés pour l’offre de base. Une variante d’entrepreneur doit contenir toutes les informations et/ou tous les documents nécessaires à son évaluation technique et économique.  Dans tous les cas, la variante officielle déposée doit être complète.  Les offres globales et forfaitaires et/ou les offres avec un tarif moyen horaire ne sont pas admises. |
| 2.1  2 | offres partielles | oui  non |
|  | remarques | Les offres déposées doivent être complètes. Aucune modification du texte de l’offre n’est autorisée. Les offres partielles ne sont pas valables et seront exclues. |
| 2.1  3 | Délai d’exécution  Date exacte xx.xx.xxxx |  |
|  | remarques |  |
| 3.1 | Conditions générales de participation | Selon les explications fournies dans le cahier des charges. |
| 3.2 | Cautions/garanties | Selon le chiffre xy du contrat prévu. |
| 3.3 | Conditions de paiement  ***Exception dûment justifiée***  *Si les formulations standard ne sont pas pertinentes, il faut les remplacer en écrasant le texte* | Le montant net de la facture électronique établie en bonne et due forme, en francs suisses et augmenté de la TVA, est payé dans un délai de 30/45 jours à compter de la réception de la facture.  Vous trouverez de plus amples informations concernant la facturation électronique sur le site Internet suivant:  <http://www.e-rechnung.admin.ch/f/index.php>  **Ou**  Dans les **30 ou 45** **(REMARQUE: choisir en fonction du projet)** jours suivant la réception de la facture à l'OFROU. |
| 3.4 | Coûts à inclure dans le prix offert  *Si les formulations standard ne sont pas pertinentes, il faut les remplacer en écrasant le texte* | La rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offres et nécessaires à l'exécution du contrat.  Le transfert de prix unitaires dans des positions globales telles que les installations de chantier par exemple est strictement interdit.  L’entrepreneur est tenu de remplir toutes les positions du devis descriptif ; il écrira « 0.- » (néant) pour toutes les positions pour lesquelles il renonce formellement à indiquer un montant et à réclamer par la suite une rémunération pour la prestation en question. Ceci doit être motivé dans le rapport technique.  Les frais de surveillance et de conduite ainsi que les coûts du temps de transport du personnel ne peuvent pas être inclus dans les coûts de l’installation de chantier mais doivent être intégrés dans les prix unitaires, selon le schéma de calcul de la SSE.  De même, tous les frais d’encadrement tels que la direction technique, la direction commerciale, la direction du chantier ainsi que les frais financiers doivent être intégrés dans le schéma de calcul de la SSE, dans les rubriques correspondantes. Ces frais ne peuvent en aucun cas être inclus dans les installations de chantier. |
| 3.5 | Communautés de soumissionnaires  *Si les formulations standard ne sont pas pertinentes, il faut les remplacer en écrasant le texte* | Admises, à condition qu’un soumissionnaire assume la conduite, et qu’il indique dans le dossier de l’offre les partenaires impliqués. Les membres d’une communauté de soumissionnaires ne peuvent participer avec d’autres soumissionnaires qu’en tant que sous-traitants. Une fois l’offre remise, il n’est plus possible de modifier la composition de la communauté |
| 3.6 | Sous-traitance  *Si les formulations standard ne sont pas pertinentes, il faut les remplacer en écrasant le texte* | Admis, à condition qu’ils ne fournissent pas plus de 50 % des prestations totales. Les candidatures multiples de sous-traitants sont autorisées. Ils devront figurer dans le dossier de l’offre.  Les données relatives aux sous-traitants seront également examinées.  La prestation caractéristique doit en principe être fournie par le soumissionnaire. |
| 3.7 | Critères de qualification  *Insérer les critères dans leur intégralité* | Les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat, et pouvant apporter la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF :  CQ1 : EXPÉRIENCE / RÉFÉRENCE DE L’ENTREPRISE  CQ2 : PERSONNE CLÉ, RÉFÉRENCE  CQ3 : APTITUDE ÉCONOMIQUE / FINANCIÉRE  CQ4 : PREUVE DE DISPONIBILITÉ  ***Les critères à remplir et les justificatifs requis doivent être énumérés un par un :***   * *- sans renvoi au dossier d’appel d’offres (seulement concernant le modèle à remplir « Dossier d’offre »)* * *sans recours à des formatages spéciaux comme les tabulateurs ainsi que les listes et numérotations automatiques. Ne pas séparer les mots !*   ***On doit pouvoir répondre par « oui » ou « non » aux critères (pas d’appréciation) !!!***  ***Les critères et justificatifs ci-contre sont des exemples, à adapter en fonction de l’appel d’offres.*** |
| 3.8 | Justificatifs requis  ***Indiquez le formulaire souhaité :*** *Copie, documentation sur l’offre remplie* | Les justificatifs / attestations suivants doivent être joints au dossier d’offre (prédéfini), faute de quoi celle-ci ne pourra pas être prise en considération  :  **C1 : Expérience / référence de l'entreprise**  1 référence comparable.  Dans le cadre de l’évaluation de la qualification, une référence est reconnue comme étant comparable lorsqu’elle remplit au moins les conditions suivantes.  - Type d'infrastructure : (autoroute, route cantonale, route à grand débit, voie ferrée, bâtiments industriels et commerciaux...) ;  -Type d'ouvrage : (REMARQUE : choisir entre sous-œuvre, revêtement, ouvrages d’art, portée du pont > 25 m, construction de tunnels ou de galeries en creusement dans la roche, conduites d’eau D > 100 mm, glissières de sécurité, clôtures, construction en métal) ;  (REMARQUE : si une référence de sous-œuvre et de revêtement est exigée, ajouter ce qui suit : « Les activités Sous-œuvre et revêtement peuvent aussi être couvertes par deux références différentes ». Il s’agit d’une dérogation par rapport au Manuel sur les marchés publics : on doit justifier cette dérogation dans le rapport d’évaluation).  - Activités : nouvelle construction et/ou rénovation et/ou remplacement ;  - Montant du contrat de l’ouvrage de référence (prestations de construction, EES, technique électrique, construction métallique, sanitaire, mécanique) d’un montant d’au moins CHF XX millions ;  Cette condition peut aussi être remplie en soumettant deux références, une pour les activités de sous-œuvre (au moins CHF XX millions) et une pour les activités de revêtement (au moins CHF XX millions) ;  (REMARQUE : il s’agit d’une dérogation par rapport au Manuel sur les marchés publics : on doit justifier cette dérogation dans le rapport d’évaluation).  - Les prestations doivent être terminées ;  - Conditions d’exécution : sans interruption du trafic (REMARQUE : n’ajouter ce point que s'il est déterminant).  Dans le cas d’une communauté de travail, la référence peut aussi être apportée par un membre de la communauté. La référence du membre d’une entreprise ou d’une communauté de travail précédente n’est valide que si c’est la même entreprise ou le même membre de la communauté de travail qui a effectivement effectué les travaux exigés dans l’appel d'offres (C1). (REMARQUE : réfléchissez pour savoir si la phrase suivante doit être ajoutée : La référence relative aux travaux de revêtement, tiges, constructions métalliques... peut aussi être apportée par un sous-traitant).  - Autres justificatif : par exemple certification pour travaux de soudage H...  **C2 : Personne clé, référence**  Est considérée comme personne clé pour l'évaluation des critères d’aptitude la personne exerçant la fonction suivante dans le cadre du projet :  **Contremaître.**  Exigences minimales à l'égard de la personne clé pour la satisfaction des critères d’aptitude : 1 référence de contremaître, contremaître suppléant ou une fonction équivalente dans un projet présentant toutes les conditions suivantes :  - Type d'infrastructure : (autoroute, route cantonale, route à grand débit, voie ferrée, bâtiments industriels et commerciaux...) ;  -Type d'ouvrage : (REMARQUE : choisir entre sous-œuvre, revêtement, ouvrages d'art, portée du pont, construction de tunnels ou de galeries en creusement dans la roche, conduites d’eau, glissières de sécurité, clôtures, construction métallique...) ;  (REMARQUE : si une référence de sous-œuvre et de revêtement est exigée, ajouter ce qui suit : « Les activités sous-œuvre et revêtement peuvent aussi être couvertes par deux références différentes ».  Il s’agit d’une dérogation par rapport au Manuel sur les marchés publics : on doit justifier cette dérogation dans le rapport d’évaluation).  - Activités : nouvelle construction et/ou rénovation et/ou remplacement ;  - Montant du contrat de l’ouvrage de référence (prestations de construction, EES, technique électrique, construction métallique, sanitaire, mécanique) d’un montant d’au moins CHF XX millions. Cette condition peut aussi être remplie en soumettant deux références, une pour les activités de sous-œuvre (au moins CHF XX millions) et une pour les activités de revêtement (au moins CHF XX millions) (REMARQUE : il s’agit d’une dérogation par rapport au Manuel sur les marchés publics : on doit justifier cette dérogation dans le rapport d’évaluation) ;  - Les prestations doivent être terminées ;  - Conditions d’exécution : à proximité d'une route, d'une voie ferrée ou d'une autre infrastructure comparable en service (REMARQUE : n’ajouter ce point que s'il est déterminant).  **C3 : Aptitude économique/financière de l'entreprise**  -Confirmation/preuve que les prestations des sous-traitants ne dépassent pas 50 % (REMARQUE : si prévu au point 3.6) ;  - Confirmation que le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire pour les années x -2 et x-1 est plus de deux fois supérieur au chiffre d'affaires annuel du mandat ;  - Documents / attestations devant être fournis après la soumission de l'offre à la demande du pouvoir adjudicateur :  - Extrait du registre du commerce et des poursuites,  - Extrait de la caisse de compensation AVS / AI / APG / AC,  - Confirmation de l’assurance LAA,  - Confirmation (des impôts payés) de l’administration fiscale : impôt à la source, impôt fédéral, impôt cantonal et communal ou taxe sur la valeur ajoutée,  - Attestations d'assurance,  tous les documents doivent avoir moins de 3 mois.  **C4 : Preuve de disponibilité**  - Confirmation de la disponibilité des personnes clés :  -- Disponibilité minimale du contremaître       % (max. 80 %) en x et       % (max. 80 %) en x + 1.  -- Disponibilité minimale du contremaître suppléant  % (max. 80 %) en x et  % (max. 80 %) en x + 1.  - En cas de travail par équipes, l’offrant doit proposer pour chaque équipe un suppléant pour la fonction de contremaître. |
| 3.9 | Conditions à l’obtention du dossier d’appel d’offres | Conditions de paiement : aucun. |
|  | Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: | **« Même date qu’au point 1.4 »** |
| 3.1  0 | Langues utilisées pour les offres | Allemand  Français  Italien  Anglais |
|  | Langue de la procédure | Allemand  Français  Italien  Anglais |
|  | remarques | Cela signifie que toutes les communications du service adjudicateur sont faites au moins dans cette langue. |
| 3.1  1 | Validité de l’offre | 180 jours / 6 mois à partir de la date limite pour le dépôt des offres. |
| 3.1  2 | Source du dossier d’appel d’offres | [www.simap.ch](http://www.simap.ch)  Dossier disponible à partir du:: xx.xx.xxxx jusqu'au xx.xx.xxxx |
|  | Langues du dossier d’appel d’offres | Allemand  Français  Italien  Anglais |
|  | Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: | Le dossier d'appel d'offres est EXCLUSIVEMENT disponible en téléchargement sur le site Internet www.simap.ch. |
| 3.13 | Conduite d’un dialogue | *oui*  *non* |
|  | Déscription de l’exécution d’un dialogue | *-* |
| 4.1 | Conditions pour les soumissionaires provenant d’États non membres de l’Accord sur les marchés publics de l’OMC | *Aucun.* |
| 4.2 | Conditions générales | Selon le contrat prévu*.* |
| 4.3 | Visite des lieux | Il est recommandé aux soumissionnaires de participer à la visite sur place : xx.xx.xxxx, xxhxx – xxhxx, point de rencontre : XXXXXX Il ne sera répondu à aucune question sur place. Les soumissionnaires intéressés doivent s’inscrire par e-mail à [acquistipubblici@astra.admin.ch](mailto:acquistipubblici@astra.admin.ch) avant le xx.xx.xxxx (REMARQUE : ajouter la date) et indiquer le nombre total de personnes participant à la visite. (Ou : En raison de la répartition des soumissionnaires, la visite sera organisée à des dates différentes. Le lieu et la date seront communiqués séparément par courrier après la lettre de confirmation).  (Si pas de visite)  Aucune visite n'est prévue. |
| 4.4 | Exigences fondamentales | Le pouvoir adjudicateur attribue des marchés publics en Suisse uniquement aux soumissionnaires garantissant le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail et l’égalité des salaires entre hommes et femmes. |
| 4.5 | Soumissionaires préimpliqués et admis à la procédure | 6. (éventuellement en cas de pré-implication licite) L’entreprise [XY] [à CH-NPA/localité] a élaboré [l’étude/l’avant-projet/le projet de mise à l’enquête/le projet de construction] et a terminé son mandat. Les documents du projet élaborés par cette entreprise sont joints dans leur intégralité au descriptif des tâches [si l’ensemble des documents établis par la partie pré-impliquée ne peuvent pas encore être remis, rayer «dans leur intégralité» et ajouter le complément suivant: Les documents du projet établis par l’entreprise conformément au cahier des charges peuvent être consultés à l’OFROU après annonce préalable jusqu’à l’expiration du délai imparti pour poser les questions. Le délai de présentation d’une éventuelle offre par l’entreprise pré-impliquée ou par la communauté de soumissionnaires dont elle fait partie expire le [ajouter la date]. Le délai indiqué au ch. 1.4. s’applique à tous les autres soumissionnaires. Compte tenu de ces mesures, l’entreprise [XY] est admise à soumissionner (art. 14 LMP).  (REMARQUE : si la rémunération de la prise en charge des fichiers est prévue, veuillez prévoir les éléments suivants)  De plus, pour les entreprises qui ne sont pas mentionnées dans ce point, une rémunération est prévue pour couvrir les coûts induits par la prise en charge des fichiers des phases de projet précédentes.  Le soumissionnaire doit prévoir les coûts probables de la prise en charge des fichiers avec les documents de l’offre correspondants. Les coûts ne doivent pas dépasser le montant maximum qui y est déterminé. Ces coûts ne sont pas pris en compte pour l’adjudication de cet appel d'offres. La description détaillée de ces activités et les coûts correspondants sont précisés lors de la phase d’adjudication.  **Attention:**  Si la clause de pré-implication est intégrée (avec adaptations) au ch. 4.5 du masque SIMAP, il faut systématiquement aussi compléter le **ch. 1.4** (réglementation générale des délais) comme suit:  Le délai de présentation des offres s’applique comme indiqué au ch. 4.5 aux entreprises pré-impliquées – même si elles faisaient seulement partie d’un consortium dans la phase de préparation du marché. |
| 4.6 | Autres indications  Titre et pondération  ***Cf. critères d’adjudication dans le « Manuel sur les marchés publics, Compte des investissements »***  ***Les critères d’adjudication et les sous-critères, de même que leur évaluation, doivent de préférence être publiés dans Simap****:*   * *- sans renvoi au dossier d’appel d’offres (seulement concernant le modèle « Dossier d’offre »)* * *- sans recours à des formatages spéciaux comme les tabulateurs ainsi que les listes et numérotations automatiques. Ne pas séparer les mots ! Max. 200 signes par ligne.*   ***Les critères et sous-critères doivent être pondérés et pouvoir être évalués de façon cohérente !!!***  ***Les critères d’adjudication ci-après sont des exemples, à adapter en fonction de l’appel d’offres***  *Si les formulations standard ne sont pas pertinentes, il faut les remplacer en écrasant le texte* | 1. CRITÈRES D’ADJUDICATION (CA)  Les critères d’adjudication suivants doivent être joints au dossier d’offre (prédéfini) :  Liste CA**(HINWEIS: die hier vorgesehenen Gewichtungen sind die, die das Beschaffungshandbuch, 9 Aufl., für Bauleistungen mit Verkehrsbehinderung vorsieht).**  **C1 : Prix : pondération de 40 %.**  **C2 : Durée des travaux : pondération de 15 %.**  (REMARQUE : éventuellement répartir par phases).  **C3 : Qualité, plausibilité du programme des travaux et des déroulements des travaux : pondération de 15 %, avec la subdivision suivante :**  3.1 Plausibilité du programme des travaux : 10 % ;  3.2 Qualité et plausibilité des déroulements des travaux : 5 %.  (REMARQUE : éventuellement répartir par phases)  **C4 : QUALITÉ, PLAUSABILITÉ DE L’OFFRE PONDÉRATION DE 15 %,**  **avec la subdivision suivante :**  4.1 Installations de chantier : 5 % ;  4.2 Rapport technique, concept de gestion de la qualité et analyse des risques : 5 % ;  4.3 Durabilité (économique, sociale et écologique) : 5 %.  **C5 : QUALITÉ DU SOUMISSIONNAIRE : EXPÉRIENCE DES PERSONNES CLÉS PONDÉRATION : 15 %, avec la sous-division suivante :**  5.1 Directeur technique 5 % ;  5.2 Contremaître 5 % ;  5.3 Contremaître suppléant 5 %.  Une note unique est attribuée à chaque personne en fonction de la référence soumise (comparabilité de la fonction et du projet de référence avec la fonction et le projet du présent appel d’offres) et de l’expérience professionnelle documentée (par rapport au projet du présent appel d'offres). EVALUATION DU PRIX La note maximale (5) est attribuée à l’offre révisée au prix le plus bas. Les offres, dont le prix est supérieur de 30 % ou plus à celui de l’offre la plus basse obtiennent la note 0. Entre deux, l’évaluation est linéaire (arrondi à deux chiffres après la virgule). Les éventuels escomptes proposés ne sont pas pris en compte lors de l’évaluation des prix.  Évaluation du critère d'adjudication C2 « programme des travaux » :  (REMARQUE : l’évaluation suivante par rapport au C2 est à entendre comme purement indicative)  **Une note est octroyée** de la manière suivante **selon la durée des travaux proposée dans l’offre** (pour les phases 2+3 ou globalement) :  - Plus de 3 semaines de plus que la prescription du maître d’ouvrage : note 0.  - Plus de 2 semaines de plus que la prescription du maître d’ouvrage : note 1.  - Plus d’une semaine de plus que la prescription du maître d’ouvrage : note 2.  - Entre 1 semaine de moins et 1 semaine de plus que la prescription du maître d'ouvrage : note 3.  - Plus d’une semaine de moins que la prescription du maître d’ouvrage : note 4.  - Plus de 2 semaines de moins que la prescription du maître d’ouvrage : note 5. Notation des autres critères de qualité L’évaluation est toujours indiquée au moyen des notes 0 à 5 :  0 = en rapport avec les critères: évaluation impossible // en rapport avec la qualité des informations: aucune information  1 = en rapport avec les critères: critère très mal rempli // en rapport avec la qualité des informations: informations insuffisantes et incomplètes  2 = en rapport avec les critères: critère mal rempli // en rapport avec la qualité des informations: informations sans lien suffisant avec le projet  3 = en rapport avec les critères: critère rempli // en rapport avec la qualité des informations: qualité correspondant aux exigences de l’appel d’offres  4 = en rapport avec les critères: critère bien rempli // en rapport avec la qualité des informations: bonne qualité  5 = en rapport avec les critères: critère très bien rempli // en rapport avec la qualité des informations: excellente qualité, contribution très importante à la réalisation de l’objectif.  Si un critère principal est composé de sous-critères, ceux-ci sont notés. Le nombre de points du critère est obtenu à partir la somme des notes des sous-critères, multipliée par leur pondération.  TOTAL DES POINTS :  somme des notes multipliée par leur pondération (total maximal : 5 x 100 = 500).  2. Le marché sera octroyé sous réserve de la maturité du projet et de la disponibilité des crédits.  3. L’élaboration des offres n’est pas rémunérée. Les dossiers correspondants ne sont pas restitués.  4. Le dossier d'appel d'offres est disponible en Indiquez la/les langue/s. En cas de divergences entre les versions, la version allemand fait foi.  5.Exclusion, pré-implication :  (REMARQUE : il faut choisir l’une de ces deux options)  a) Aucune entreprise n'est exclue de la participation à la présente procédure.  b) L’entreprise/Les entreprises xxx et yyy a/ont préparé le présent dossier d'appel d'offres. L’entreprise/Les entreprises xxx et yyy, ainsi que toutes les entreprises en relation économique ou juridique étroite avec cette ou ces entreprises sont par la présente exclues de la participation à la présente procédure.  6. Le contrat d'entreprise est conclu et signé dans le canton du Tessin. C'est la raison pour laquelle il est soumis au droit de timbre du canton du Tessin (uniquement pour les mandats de construction).  7. L’adjudicateur se réserve le droit de reporter les délais indiqués dans le dossier d'offre (en particulier la date de l’adjudication et celle du début des travaux). Dans un tel cas, le soumissionnaire n’a pas droit à une indemnisation.  8. Tous les montants s’entendent hors TVA.  9. La publication sur SIMAP est déterminante. En cas d’imprécisions ou de contradictions, la version allemande fait foi.  9. Pour les contrôles de qualité, c’est l’entreprise xy qui officie comme laboratoire du maître d'ouvrage. Le soumissionnaire ne peut pas faire effectuer le contrôle par cette entreprise.  **Ou**  Le mandant n’a pas encore défini le laboratoire réalisant les contrôles de qualité. Étant donné que le soumissionnaire ne peut pas se référer au laboratoire choisi par le mandant, il doit au moins proposer deux laboratoires pour les contrôles relevant de sa responsabilité. |
| 4.7 | Organe de publication officiel | [www.simap.ch](http://www.simap.ch) |
| 4.8 | Indication des voies de recours | **(REMARQUE : pour les appels d'offres avec "GATT NON" avec un marché inférieur à 2 millions, omettre l'indication des voies de recours)**  Conformément à l'art. 56, al. 1, de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), la présente décision peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 San Gallen. Présenté en deux exemplaires, le mémoire de recours doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature de la partie recourante ou de son représentant ; y seront jointes une copie de la présente décision et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles. Conformément à l'art. 56, al. 2, LMP, les dispositions de la Loi fédérale sur la procédure administrative (PA) relatives à la suspension des délais ne s'appliquent pas. Conformément à l'art. 52, al. 2, LMP, les recours peuvent tendre uniquement à faire constater que ladite décision enfreint le droit fédéral, et non à son annulation. Les soumissionnaires étrangers ne peuvent faire recours que si l'État dans lequel ils ont leur siège accorde la réciprocité. |